https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Une-nouvelle-specialite-LLCE-anglais-monde-contemporain





## Une nouvelle spécialité LLCE « anglais-monde contemporain »

?

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 7 janvier 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le comité de suivi de la réforme du lycée GT a pointé lors de ses premières réunion plusieurs difficultés, dont le caractère trop exclusivement littéraire de l'enseignement de spécialité LLCER. Le ministre propose en réponse d'offrir le choix dès la rentrée 2020 entre « anglais » et « anglais, monde contemporain », une réponse qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Au SE-Unsa, nous sommes très étonnés que la réponse du ministre au problème généré par le programme de la spécialité LLCER (programme commun à toutes les langues et souffrant donc du même défaut dans toutes les langues) ne concerne que la spécialité LLCER anglais.

Certes, c'est la plus présente sur le territoire, mais pourquoi exclure les autres langues d'une évolution souhaitable en donnant « une place de choix à la lecture de la presse et à l'expression orale » ? N'était-il pas plus pertinent de modifier le programme commun à toutes les langues en renforçant la dimension culturelle et sociale en lien avec l'actualité et en mettant davantage l'accent sur les activités de communication ? Au passage, il faut rappeler que c'est à l'initiative du SE-Unsa que la spécialité a été ouverte à la dimension culturelle, le projet d'origine ne mentionnant que la langue et la littérature.

Faut-il comprendre que le ministre propose la création d'une nouvelle spécialité LLCER « anglais et monde contemporain » qui cohabiterait avec la spécialité LLCER « anglais » ? Est-ce viable dans les établissements ? Comment les élèves effectueront-ils le choix ? Sur quels critères ? Cette proposition complique inutilement le paysage des enseignements de spécialité sans apporter une plus-value importante.

En conclusion, le SE-Unsa demande que le programme commun à toutes les langues soit revu pour l'ouvrir davantage à des élèves qui n'ont pas pour objectif de faire des études littéraires, type licence LCE. Il continue à proposer que soit étudiée la possibilité de créer un enseignement de spécialité bilangue, ce qui permettrait entre autres d'éviter le monopole de l'anglais et de préparer à des débouchés plus variés.

Pour en savoir plus sur les aménagements annoncés par le ministre, cliquez ici